

# Convention tarifaire pour la remise de fauteuils roulants

*La nouvelle convention tarifaire Remise de fauteuils roulants est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'historique et l'intérêt d'un tel tarif pour les personnes assurées font l'objet du présent article.*

L'assurance-invalidité (AI) finance des moyens auxiliaires depuis plus d'un demi-siècle déjà. Au début, elle ne finançait que les dispositifs permettant l'exercice d'une activité lucrative. Au cours de ces 50 dernières années, l'AI a créé des bases juridiques à des conditions d'octroi supplémentaires. Notamment pour se déplacer, établir des contacts avec l'entourage, développer l'autonomie personnelle ou bien suite au progrès technique ou à des motions parlementaires (p. ex. chiens d'assistance).

## Point de départ de la nouvelle convention tarifaire

Afin de simplifier la procédure d'examen et de stabiliser les coûts des moyens auxiliaires, l'ancienne convention-cadre sur la remise de fauteuils roulants a été résiliée.

La nouvelle convention tarifaire est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle régit la rémunération de prestations liées à la remise d'un fauteuil roulant aux personnes assurées au sens de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), l'assurance-accidents (LAA) ou l'assurance militaire (LAM). Ont participé à l'élaboration du tarif l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'Organisation professionnelle de branche des techniciens en orthopédie (ASTO), la Fédération de branche de technologie médicale suisse, le groupe d'experts Réhabilitation (Swiss Medtech), le Service central des tarifs médicaux (SCTM) et la FSCMA à titre consultatif. Ses objectifs sont les suivants :

- simplicité/clarté des structures et rémunérations forfaitaires
- compréhension et clarté pour le prestataire (commerces spécialisés), le profane et les organismes payeurs (assurances)
- liberté d'interprétation limitée

- pas d'incitation à une exploitation du tarif
- amélioration des délais chez l'AI

## Structure de la convention tarifaire

La convention tarifaire se compose d'un contrat principal et de cinq contrats accessoires. Ainsi, toute future modification éventuelle d'un contrat n'entraînera pas automatiquement la résiliation de l'ensemble de la convention. Seul le contrat concerné sera résilié; les autres resteront valides. Concrètement, la convention tarifaire se compose des éléments suivants :

### Le contrat tarifaire

Le contrat tarifaire règle les principes de la collaboration. Il comprend également des références aux documents et accords indiqués ci-dessous.

### Les dispositions d'exécution

Toutes les étapes d'une remise de fauteuil roulant sont réglées : de la prescription médicale à la facturation, en passant par la demande de garantie de prise en charge et les travaux de garantie.

### La convention sur la Commission tarifaire

Cette convention sert au développement du tarif ainsi qu'à la réévaluation et à la révision de la structure tarifaire selon des règles définies en commun. Chaque partie possède une voie et c'est le principe de l'unanimité qui est appliqué.

### La convention sur la Commission paritaire de confiance

La Commission paritaire de confiance juge des différends entre les prestataires et les organismes payeurs signataires, qui résultent de l'application du contrat tarifaire ou de ses éléments.

## Consultation



### Fauteuil roulant de base :

Les fauteuils roulant de base sont des fauteuils roulants pliables proposés en trois largeurs d'assise au moins. Ce modèle est essentiellement destiné aux utilisateurs non actifs. (Modèle: fauteuil roulant de base Otto Bock Start4)



### Fauteuil roulant adaptatif :

Les fauteuils roulants adaptatifs sont des fauteuils pliables ou à cadre rigide de construction légère. Ils disposent d'excellentes propriétés de roulement pour les utilisateurs actifs. Ils peuvent être adaptés à différentes tailles et être équipés d'accessoires divers et variés. (Modèle: fauteuil roulant adaptatif Kuschall K4)



### Fauteuil roulant pour enfants :

Les fauteuils roulants pour enfants conviennent également aux jeunes gens de moins de 20 ans et aux adultes de petite taille. Ces fauteuils présentent les mêmes caractéristiques que les fauteuils roulants adaptatifs. (Modèle: fauteuil roulant pour enfants Sunrise Medical Simba Gen 2015)

## La convention sur la qualité

La convention sur la qualité règle notamment l'équipement minimal d'un atelier et des locaux de vente. Elle définit en outre le nombre de cours de formation annuels obligatoires pour les prestataires.

## Le monitoring des coûts

Depuis l'introduction de la nouvelle convention tarifaire, les organismes payeurs observent l'évolution des coûts, et continueront à le faire jusqu'au 30 juin 2019. Ils établissent en outre des évaluations mensuelles. Si, pendant trois mois consécutifs, les coûts dépassent une valeur de 105 % de la moyenne actuelle ou tombent en dessous de 95 % de la moyenne actuelle, les organismes payeurs pourront initier des mesures afin de renverser la tendance.

## Point de départ d'une remise de fauteuil roulant

Pour toute nouvelle remise, le médecin doit remplir le formulaire « Prescription médicale ». Celui-ci sert de base au prestataire pour le montant du forfait et les options liées au handicap faisant l'objet d'une facturation séparée.

## Avantages pour les assurés

Dorénavant, c'est le médecin traitant qui clarifiera les limitations physiques déterminantes pour le choix des « Options liées au handicap » (OH). Pour cela, il remplira le formulaire « Prescription médicale ». Sur la base des positions

cochées, le commerce spécialisé détermine un chiffre indiquant le montant du forfait ainsi que les OH possibles. Tout accessoire éventuel qui n'est pas nécessaire pour le moment, mais qui est compris dans le prix selon le contrat tarifaire, devra être installé le cas échéant ultérieurement et gratuitement par le commerce spécialisé.

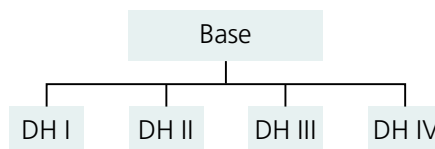
## Forfaits

Le tarif prévoit les cinq catégories de fauteuils roulants suivantes :

- fauteuil roulant de base
- fauteuil roulant adaptatif
- fauteuil roulant pour enfants
- fauteuil roulant spécial
- fauteuil roulant électrique

Dans chaque catégorie, les patients sont répartis en quatre degrés de handicap (DH), soit un total de 20 forfaits.

Les forfaits de remise se composent comme suit :



## Modèle de base

Prix d'achat moyen de groupes de fauteuils roulants

+

## Accessoires forfaitaires

Prix d'achat moyen des accessoires forfaitaires

+

## Heures de travail

Forfait en fonction du degré de handicap

En plus du forfait, les prestataires peuvent facturer les options liées au handicap (prix de vente moyen) selon la prescription médicale.

## Modèles de base

Le calcul des prix a tenu compte des modèles de fauteuils roulants de bonne qualité les plus couramment utilisés en Suisse. Il s'agit du prix de revient moyen.

## Accessoires forfaitaires

Le prestataire reçoit un forfait pour les accessoires énumérés ci-après. Seul l'accessoire nécessaire à l'utilisateur doit être monté. Le cas échéant, le prestataire devra fournir et monter ultérieurement les pièces non installées à titre gracieux.

Accessoires forfaitaires pour un fauteuil roulant manuel :

- roulettes antibasculé, unité ou paire
- frein pour accompagnateur
- extension de levier de frein



*Fauteuil roulant spécial:*

*Ce fauteuil roulant est également appelé «fauteuil roulant multifonctions» ou «fauteuil roulant de soins». Il s'adresse aux utilisateurs nécessitant un bon positionnement et qui ne sont plus en mesure de le conduire de manière active. En règle générale, l'assise, le dossier et le repose-jambes de ces fauteuils sont réglables angulairement. (Modèle: fauteuil roulant spécial Rehalize HD Balance)*

- repose-pieds orientable, pivotant et/ou escamotable
- dispositif d'aide à la bascule
- assise et/ou dossier (respirant) adaptable
- accoudoirs réglables en hauteur
- protège-rayons
- poignée de poussée réglable en hauteur
- pneus increvables
- porte-canne

Accessoires forfaitaires pour un fauteuil roulant électrique:

- inclinaison électrique du dossier jusqu'à 40°
- autofixation du fauteuil roulant
- éclairage de route
- inclinaison électrique de l'assise
- rétroviseur
- pneus increvables

**Heures de travail**

Les heures de travail du prestataire sont recensées sur la base de la prescription médicale. Le forfait destiné à rémunérer

*Fauteuil roulant électrique:*

*Le fauteuil roulant électrique s'adapte à différents handicaps. Il répond à de hautes exigences en matière d'électronique. Par exemple, au moins trois modes de conduite doivent être programmables indépendamment l'un de l'autre. (Modèle: fauteuil roulant électrique permobil M3Corpus)*

les heures de travail est calculé en fonction de la complexité et du nombre de déficits corporels et/ou psychiques.

A ces forfaits s'ajoutent les options liées au handicap. Par ex. : appuie-tête, coussins antiescarres, pelotes, tablette pour fauteuil roulant ou main-courante spéciale.

**Responsabilité personnelle**

Lorsqu'un assuré n'est pas d'accord avec le fauteuil roulant proposé par le prestataire, il a le droit de demander un devis auprès d'un autre fournisseur. Comme il s'agit d'un forfait, il se peut que le commerce spécialisé gagne davantage lors d'une remise et moins lors d'une autre. Toutefois, il ne faudrait pas qu'un moyen auxiliaire inadéquat soit proposé afin de réaliser le maximum de profit par ce biais. En cas de doute, l'assuré peut s'adresser à la FSCMA.

*Forfaits pour un fauteuil roulant, hors TVA (en CHF, état en 8/2018)*

	Modèle de base	Modèle adaptatif	Modèle enfant	Modèle spécial	Modèle électrique
DH I	1 990.85	4 938.30	5 741.25	5 583.25	15 717.90
DH II	2 048.35	5 170.05	5 928.10	5 957.00	16 623.50
DH III	2 105.85	5 626.00	6 675.60	6 330.75	18 132.90
DH IV	2 163.35	6 059.55	7 049.35	6 704.50	18 736.65